

Besançon Ville Ouverte aux Jeunes - 4^{ème} édition - 2 au 13 juin 1989 - Adoption du projet - Répartition des crédits

M. ANGUENOT, Conseiller Municipal, Rapporteur : Après le succès des éditions précédentes, la Ville de Besançon reconduira du 2 au 13 juin 1989, l'opération «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes».

L'objectif principal de cette manifestation reste prioritairement la promotion de l'expression de la jeunesse sous ses formes les plus diverses et plusieurs centaines d'enfants et de jeunes seront les acteurs de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes présentant au grand public plus d'une cinquantaine de concerts, expositions, représentations théâtrales, animations et spectacles divers.

Cette 4^{ème} édition sera marquée par la présentation de projets ambitieux et par la présence de nombreuses créations originales et notamment :

- **En musique**

La Révolution des Ventres, création musicale d'un opéra pour chœur d'enfants par le Centre Polyphonique de Franche-Comté.

Zoot Suite, création originale de musiciens de jazz bisontins.

Les Cantates de la Liberté : chant choral avec 300 élèves des collèges bisontins.

- **Photographie**

L'Association Camera Obscura a réalisé un «inventaire photographique des habitants de Besançon en 1989». Plusieurs centaines de Bisontins ont prêté leur image qui leur sera restituée sous forme d'exposition place du Huit Septembre et au Musée des Beaux-Arts.

- **Danse**

Large panorama sur la danse à Besançon avec UNSS, Festi Danse, nombreux ateliers danse et clôture avec l'Université de Franche-Comté par l'organisation du 10 au 13 juin des 4^{ème} Rencontres Inter-Universitaires de Danse.

- **Théâtre**

Une dizaine de spectacles et animations proposés par les Ateliers Théâtre de la Compagnie Bacchus, du Collège du Centre, de la MPT Montrapon...

Le mercredi 7 juin sera plus particulièrement consacré aux enfants et adolescents avec un grand rassemblement place Granvelle à l'initiative de l'Association ARIANE, des Francas, de la Jeune Chambre Économique et de l'Inspection Académique du Doubs.

Pour l'ensemble des manifestations, la Ville assurera l'organisation générale et la gestion financière sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 1989 sur les délégations Jeunesse et Vie Associative.

Le budget total s'élève à 400 000 F comprenant les soutiens financiers du Ministère de la Culture, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Général du Doubs et par des participations publicitaires de commerçants et organismes bancaires.

Pour permettre le bon déroulement de ces manifestations, le Conseil Municipal est invité à :

1. effectuer sur une enveloppe de 100 000 F de crédits inscrits au BP 1989 chapitre 961.0 article 657 code service 30250 -Délégation Formation Emploi des Jeunes- les transferts de crédits suivants, pour permettre le règlement direct de certaines dépenses :

- 50 000 F au chapitre 945.90 article 662 code projet 029 code service 41800 (impressions, reliures et autres prestations de service),

- 50 000 F au chapitre 945.90 article 609 code projet 029 code service 41800 (autres fournitures).

2. attribuer aux associations les subventions suivantes, sous réserve de la réalisation effective des projets et par conséquent sur production d'une note émanant du Service Culturel :

Fédération des Éclaireurs Unionistes	2 000 F
Association Rackham Production	45 000 F
Association Le Bastion	5 000 F
Masques et Tam-Tam	1 000 F
SUAPS (Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives)	7 500 F
Association ISHTAR-ATLANTIDE	7 000 F
IMP Montfort	500 F
Les Francas	500 F
Compagnie Bacchus	20 000 F
Association ACTIV	500 F
Association ART SCENIC	4 000 F
Camera Obscura	70 000 F
Association Les Jeunes Gens Là-bas dans le Champ	1 000 F
ARABESC Montrapon	4 000 F
Association ETC	8 000 F

La dépense, soit 176 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1989 chapitre 945.90 article 657 code projet 029 code service 41800 - Délégation Vie des Quartiers - Vie Associative.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, j'aurais voulu poser une question à M. FOUSSERET. Il est dommage qu'il ne soit pas là. Je vais donc me retourner vers M. LIME.

Pour nous l'opération de «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» a effectivement prouvé depuis trois ans qu'il s'agissait d'une manifestation positive et surtout nécessaire pour démontrer à la jeune culture et aux jeunes en général, qu'ils n'intéressent pas les élus uniquement en tant qu'électeurs, puisque c'est une opération qui a été faite pour eux et par eux.

On nous demande de reconduire l'opération pour 1989 ; il nous semble que celle-ci ayant fait ses preuves, on pourrait maintenant non seulement la reconduire mais faire de «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» une manifestation annuelle d'une politique culturelle constante de dialogue, d'échanges, entre les jeunes, la culture et la Municipalité, ce qui serait pour certains une façon de sortir de la marginalité.

En effet, cette opération «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes», me semble un petit peu coincée, à l'heure actuelle, dans la position où elle est, compte tenu de la commission dans laquelle elle se trouve. Il me semble qu'elle serait mieux au sein de la commission culturelle. Et ce n'est pas une façon de la «balancer» comme vous semblez le croire, mais M. LIME tout à l'heure en parlant de culture populaire, et je crois qu'il s'agit là d'une forme de culture populaire, a employé les termes suivants : éléments structurants, place privilégiée, facteur de développement économique, leader régional, prestige, leadership, bon c'est très beau mais je crois qu'au niveau de la jeunesse, il faut aussi que tous ces points soient applicables et constructifs. D'autre part, on fait souvent référence au Printemps de Bourges, qui a

commencé très petitement dans le domaine de la chanson et quand on voit ce qu'il est devenu ! Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas nous aussi un été bisontin, au niveau d'autres manifestations culturelles, tout cela dans le domaine des jeunes et en fonction des éléments que M. LIME a développés tout à l'heure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je faisais simplement ce mouvement parce que vous souhaitez refiler le bébé de quatre ans à M. FOUSSERET, d'une délégation jeunes à une délégation culturelle, est-ce bien cela ? C'est ce que j'avais compris !

M. TABOURNOT : Non, le fait de laisser cette manifestation dans l'état actuel des choses, ce sera, à plus ou moins long terme, l'asphyxier. Ce que je propose, c'est son développement dans le domaine de la culture en général de manière à nous permettre d'acquérir une place régionale et pourquoi pas, plus tard, une place nationale et de faire de quelque chose qui a bien marché, quelque chose de plus important et qui rapporterait à la Ville tant dans le domaine économique que social, que collectif. Voilà tout simplement.

M. BAS : Monsieur le Maire, en tant qu'un des benjamins de cette assemblée, je me réjouis toujours de cette initiative de nature à contribuer à l'animation de notre ville, particulièrement lorsqu'elle mobilise les gens. Je me réjouis plus encore lorsqu'un événement comme celui-là émane d'associations et de structures de jeunes et constituent ainsi l'expression d'une aspiration, d'une attente et d'une créativité. Il appartient, dans ces cas-là, à la Municipalité, aux collectivités locales, d'accompagner et d'encourager un tel mouvement.

Or j'ai un peu le sentiment que dans l'opération que vous nous demandez de soutenir aujourd'hui, c'est la Municipalité qui prend l'initiative, qui dirige le mouvement et que les jeunes ne font que suivre. Je n'ai pas le sentiment qu'il soit fait suffisamment appel à la créativité du tissu associatif bisontin qui est pourtant très riche.

Cela dit, sur le plan du principe de «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes», je souhaiterais maintenant vous faire part de quelques observations, de quelques interrogations sur le fond et sur la forme de cette opération et de sa préparation. «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» en est à sa quatrième édition, je souhaiterais savoir quel est le contenu de ce qui semble devenir et être appelé à devenir un événement culturel devant contribuer à l'animation et à l'image de Besançon, quels en sont l'unité, la spécificité, le message qui doivent être perçus par les jeunes de notre ville et bien sûr les jeunes de l'extérieur ? Cela n'apparaît pas clairement. Je doute que le seul objectif poursuivi soit le thème de l'ouverture. On a vu, en effet, en d'autres lieux, combien ce thème pouvait être précaire et délicat à manier.

Vous nous demandez de voter un crédit de 176 000 F. C'est une somme importante pour la collectivité. Vous comprendrez donc que nous soyons vigilants sur la façon dont sont utilisés ces fonds. Vous nous demandez effectivement 50 000 F au chapitre 945.90 pour des autres fournitures. Pourrait-on avoir quelques précisions sur la nature de ces autres fournitures ?

Et puis vous nous demandez d'attribuer à toute une série d'associations des sommes très variables qui vont de 500 F à des sommes très importantes comme 70 000 F à diverses associations. Certaines de ces associations sont bien connues, d'autres beaucoup moins. Nous vous demandons donc des informations complémentaires sur certaines de ces associations, particulièrement celles auxquelles ont été attribuées de très grosses sommes. Quelle est la nature de leurs activités, comment ont-elles été choisies en tant que partenaires de cette opération, en fonction de quels critères ? Y a-t-il eu un appel d'offres, un appel de candidatures, en quelle enceinte et avec quelles personnes a été défini le contenu du programme de «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» ? Quelle politique d'information est mise en œuvre pour inviter les jeunes de toute la région, des régions voisines et nos voisins suisses pour participer à cette manifestation afin de lui donner un réel retentissement ? Quelles mesures ont été prises pour y associer toutes les couches de la population bisontine ?

Telles sont, Monsieur le Maire, quelques interrogations que je souhaiterais vous soumettre avec le souhait de pouvoir en débattre ici dans un esprit de dialogue et d'entente, Monsieur PINARD, afin que les

jeunes, à cette opération BVOJ à la terminologie quelque peu barbare, ne soient pas tentés bientôt de répondre BOF !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais expliquer à M. BAS qu'il n'est pas question, qu'il ne sera jamais question au Conseil Municipal, d'aller jusqu'à détailler 50 000 F de fournitures diverses. Si vous voulez ces renseignements, nos services sont à votre disposition, nos élus également.

Nous ne voulons pas sur une question comme ça qui a été traitée, discutée en commission, revenir sur ce genre de problème. Je ne vous répondrai pas sur toutes ces questions, c'est clair, c'est du travail à faire en commission ! Je vais donc demander à M. ANGUENOT et M. LIME, de répondre globalement, mais nous n'allons pas passer une demi-heure aux préoccupations de M. BAS qui sont des préoccupations normales d'un Conseiller Municipal mais qui ne feront jamais l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal. Le dialogue à ce niveau-là, Monsieur BAS, relève de la commission ; ici, nous devons statuer sur le rapport qui nous est présenté, les grandes idées, les grands problèmes, les grandes dépenses, etc. Nous n'allons pas fouiller ce rapport qui a été préparé, je le répète, en commission.

Est-ce que vous faites partie de la commission jeunes ou culturelle, Monsieur BAS ? Oui, alors c'est là qu'il faut poser ces questions, et je pense que vous aurez toutes les réponses souhaitables.

Bien entendu pour les autres qui ne font pas partie de cette commission, d'une part vous avez vos délégués, vos représentants, vos camarades ou vos compagnons ou je ne sais quoi et d'autre part, vous avez la possibilité d'obtenir tous ces renseignements auprès des services. Vous n'allez pas utiliser une demi-heure de débat de Conseil Municipal pour des questions de cette nature-là ; à mon avis, c'est le ras des pâquerettes et ce n'est pas ici qu'on traitera ce genre de problème. Il faut que ce soit très clair, que vous soyez d'accord ou pas, je vais organiser les débats de ce Conseil de cette façon. Et c'est clairement dit, et les questions posées par M. BAS je n'y répondrai pas, d'ailleurs, nos interlocuteurs n'y répondront pas non plus ! Il s'agit de questions de détail, savoir qui on a contacté, comment on a procédé par un appel d'offres et si c'est passé dans le Moniteur des Travaux Publics, pourquoi pas ? On ne va pas en finir ! Sur une question «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes», qui nous demande 176 000 F, c'est vrai que c'est important, mais je pense que ça n'est pas le niveau d'un débat au Conseil Municipal. Monsieur TOURRAIN, qui n'êtes pas d'accord, je vous donne la parole.

M. TOURRAIN : Je ne suis pas d'accord avec votre conception Monsieur le Maire et je l'ai déjà manifesté à plusieurs reprises et ceci pour la raison suivante : tous les Conseillers n'assistent pas à une commission déterminée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas le cas.

M. TOURRAIN : Je dis bien tous les Conseillers. Il est normal que les Conseillers soient informés. Régulièrement vous nous dites : «on renvoie ça à la commission». Demandez à ceux qui sont à la commission ; ce n'est pas ça du tout.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous faites un travail d'équipe alors quoi !

M. TOURRAIN : Il est normal qu'au Conseil Municipal vous apportiez, sans rentrer dans les détails, un minimum d'indications, c'est ce qu'on vous demande. Si on vous pose une question, vous pouvez y répondre. Et, à cet égard, tout à l'heure, vous avez mal pris la boutade que je vous ai faite. Je vous dirai une chose : on gagnerait en clarté aussi si vous laissiez, comme ça se fait dans certaines assemblées, vos techniciens répondre à une question technique. Ils le feraient clairement, rapidement, et on gagnerait du temps plutôt que d'entendre une explication fumeuse comme ça se passe quelquefois. Je souhaite que les techniciens puissent dans certains cas fournir des explications.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La présidence de cette assemblée m'appartient, elle n'est pas à vous encore pendant six ans ; c'est moi qui préside et qui réponds comme je l'entends. Si je veux faire appel à mes techniciens, ce n'est pas à vous de le demander. C'est moi qui préside, que ça vous plaise ou pas !

M. BAS : Monsieur le Maire, en terminant mon intervention, je faisais appel à un esprit de dialogue et d'entente, je regrette beaucoup qu'ayant mis le doigt sur un certain nombre de sujets qui, je pense, vous mettent mal à l'aise, cela vous conduise à votre première colère ! Je pourrais être fier d'avoir provoqué la première colère de ce Conseil Municipal mais je m'aperçois que c'est une réelle colère. Vous refusez une règle démocratique qui est celle de la publicité des débats. Nous avons, en tant qu'élus, des comptes à rendre à l'opinion publique et seule, ici, en Conseil Municipal existe la publicité des débats. Et c'est la raison pour laquelle je vous demande un certain nombre d'indications sur des sommes engagées qui sont des sommes considérables, à des associations que nous ne connaissons pas toujours. Je ne me place pas du tout sur le plan de la critique, je me place sur le plan du principe de savoir à qui et pour qui nous allons attribuer des sommes très importantes.

Je pose également des questions sur le contenu même de cette manifestation. Je vous ai dit que je me réjouissais que de telles manifestations puissent être mises en œuvre. Mon souci est que nous puissions aller plus loin, que nous puissions faire mieux dans le domaine de l'animation et de l'ouverture vers les jeunes. Ce sont simplement des précisions que je ne demande en aucun cas dans un esprit polémique et je regrette très vivement que vous l'ayez pris comme tel. Je vous remercie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en prie ! Moi, je vous remercie du genre de questions que vous posez, je ne suis pas très long à me rendre compte de la qualité de l'interlocuteur ! Les questions que vous avez posées jusqu'à présent au Conseil Municipal, Monsieur BAS, sont des questions de détail, puisque, la preuve en est, j'ai demandé à mes services de vous écrire, ce qu'ils ont fait. J'ai l'impression et je ne sais pas si je me trompe, que vous posez des questions pour occuper le terrain, et pour essayer de me mettre en difficulté ici sur un problème de 5 000 F ou de 50 000 F. En tous cas, je vous dis simplement et très clairement, non ! Vous vous habituerez à mes colères, qu'elles soient feintes ou pas ; vous vous habituerez, comme j'essaierai de m'habituer à vos questions. Mais ce sera très difficile parce que je dis et je répète que ce type de questions est à poser en commission et non ici pour occuper du temps et des heures d'horloge pour se faire plaisir.

En tout cas, Bernard LIME va répondre sur l'essentiel. Globalement nous n'avons rien à cacher, les associations auxquelles nous attribuons une subvention sont clairement indiquées, la publicité est faite. Quant à la façon dont cette manifestation a été préparée, etc., la commission en a discuté, nous avons l'essentiel dans ce rapport. Nous allons essayer de répondre brièvement aux questions posées, mais pas dans le détail de ce qui est demandé.

M. LIME : Surtout pas dans le détail ! Une réponse globale et très très rapide que je fais à la place de Jean-Louis FOUSSERET, et beaucoup moins bien évidemment qu'il ne pourrait le faire sur ce dossier-là dont il s'occupe et dont il est tout à fait souhaitable, d'ailleurs, qu'il continue à s'occuper. Moi, je note d'abord dans l'intervention de M. BAS qui est très riche, c'est-à-dire très pleine, une totale contradiction. Il nous explique d'abord qu'il lui semble que l'action de la Ville est trop dirigiste en la matière, et nous explique ensuite que la Ville n'est pas intervenue de manière assez profonde, assez claire et assez nette. Cela me paraît assez contradictoire, mais qu'importe la contradiction !

Je voudrais répondre sur le fond : il me semble qu'effectivement, en la matière, l'action de la Ville n'est pas dirigiste. Ce n'est manifestement pas dans un cadre dirigiste que l'opération BVOJ (c'est-à-dire Besançon Ville Ouverte aux Jeunes) est conçue et réalisée. Je crois que la Ville sert de structure d'encadrement, d'animation, elle sert à faire naître des projets et à les susciter. Et c'est dans une opération de ce genre, complètement son rôle. Et je crois qu'elle est en plein dedans et qu'elle n'en est jamais sortie. Voilà pour la première chose.

Pour la deuxième chose, on nous interroge, et l'interrogation est tout à fait légitime d'ailleurs, sur le contenu, sur l'institutionnalisation, sur la reconduction définitive, etc. Je crois que dans une opération de ce genre, le contenu ne peut jamais être définitivement établi. Il me semble que c'est une question que tous les ans il faut se poser et que les organisateurs de la manifestation se posent effectivement tous les ans pour la faire vivre, pour la justifier, pour lui donner chaque fois une raison d'être qui ne soit pas simplement la reconduction de ce quelle fut l'année précédente. Je crois que dans une opération de ce

genre, toute institutionnalisation serait extrêmement dangereuse parce qu'elle ferait perdre à l'opération tout ce qu'elle a d'original et de créatif.

M. TABOURNOT : Je crois que M. LIME ne m'a pas spécialement compris tout à l'heure. Je ne demandais pas si elle allait être reconduite purement et simplement dans les formes en reprenant les antécédents, je demandais si on allait la développer pour en faire un caractère d'abord régional et pourquoi pas national, à l'échelon par exemple du Printemps de Bourges qui avait commencé comme ça.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'y a qu'un Printemps de Bourges. Il ne faut pas non plus être trop ambitieux dans une action qui a voulu être Besançon ouverte à toutes les formations de jeunes, et je crois qu'on essaie de faire au mieux.

La discussion est close.

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.